

Une surreprésentation qui s'est accrue sur 10 ans



À partir des recensements canadiens de 2001, 2006 et 2011 ainsi que des registres d'un centre jeunesse de Montréal, Mme Boatswain-Kyte a voulu mesurer la représentation des jeunes Noirs qui fréquentaient ce centre destiné à la population anglophone de l'île.

Pourquoi seulement les jeunes Noirs anglophones?

«Parce qu'ils forment une double minorité à Montréal – noirs et anglophones – et parce que les précédentes études sur les jeunes Noirs englobaient à la fois les francophones et les anglophones: on n'avait pas de données propres à ce dernier groupe», explique celle qui est maintenant professeure à l'École de service social de l'Université McGill.

Ainsi, sur une cohorte de plus de 15 000 enfants dont les données ont été analysées sur un continuum de 10 ans, la proportion de jeunes Noirs anglophones qui ont fait l'objet d'un signalement et d'une investigation par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est passée de 20 % en 2001 et 2006 à 24 % en 2011.

De sorte qu'en 2011, pour chaque tranche de 1000 enfants noirs anglophones, 19,6 voyaient leur situa-

tion évaluée par le centre jeunesse, comparativement à 5,9 chez les enfants des autres minorités visibles et 3,5 chez les enfants blancs.

Ces chiffres indiquent que la proportion des signalements d'enfants noirs anglophones était donc 5,6 fois supérieure par rapport aux Blancs. Les jeunes Noirs étaient aussi 5 fois plus susceptibles d'être pris en charge par la DPJ et d'être confiés à un foyer d'accueil sur ordre du tribunal.

Dans un sous-groupe d'enfants ayant reçu des services de la DPJ et dont les dossiers ont été fermés, les enfants noirs anglophones étaient 5 fois plus à risque que les jeunes Blancs d'être victimes de maltraitance au sein de leur famille dans l'année suivant la clôture de leur dossier.

Pas de biais dans la prise de décision

Par ailleurs, les données recueillies par Alicia Boatswain-Kyte montrent que les signalements reçus par la DPJ étaient faits par davantage de professionnels – professeurs, médecins, travailleurs sociaux et autres – que de non-professionnels comme la famille ou le voisinage.

Cette observation s'appliquait aux enfants de toutes les origines, mais les enfants noirs anglophones étaient six fois plus susceptibles de voir leur cas être signalé par un professionnel comparativement aux enfants blancs.

Afin de déterminer si ces signalements pouvaient découler d'un biais inconscient, la professeure a cherché à savoir ce qu'il advenait des enfants après leur passage au centre jeunesse.

L'analyse des taux de disparité dans les prises de décision par les intervenants n'a révélé aucune différence dans le traitement des cas rapportés, tous groupes ethnoculturels confondus.

«Les données indiquent que le signalement d'enfants noirs anglophones était motivé par des préoccupations valables de maltraitance et que ces enfants avaient effectivement besoin de services, dit Alicia Boatswain-Kyte. Toutefois, les taux de disparité se sont maintenus au fil des ans, ce qui montre que, dans la plupart des cas, les interventions actuelles de la DPJ ne sont pas suffisantes ni assez efficaces pour remédier à la surreprésentation des enfants noirs anglophones.»



Plus de ressources aux communautés

«Même si l'objet de l'étude de Mme Boatswain-Kyte ne visait pas à établir s'il existe une corrélation entre les difficultés économiques et la surreprésentation, elle suscite des inquiétudes quant aux conditions sociales et économiques inéquitables dans lesquelles les familles noires sont censées jouer leur rôle parental», soutient Tonino Esposito.

Selon lui, il importe de mieux comprendre le système social dans lequel les enfants noirs et leurs familles évoluent pour «s'assurer que les systèmes de protection de l'enfance sont les mieux adaptés pour répondre à leurs besoins».

Car si les enfants noirs anglophones sont surreprésentés au sein de la DPJ montréalaise, c'est qu'ils ont des besoins plus grands.

Les données sociodémographiques font ressortir que la monoparentalité, les faibles revenus et le chômage sont davantage le lot des familles noires anglophones – malgré une proportion élevée de personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles –, ce qui met les enfants plus à risque de maltraitance.

Pour celle qui travaillait à la DPJ il y a 10 ans, il importe de mieux comprendre les contextes historique, social et politique dans lesquels les familles et les enfants noirs évoluent, et de se demander si les centres jeunesse sont les mieux placés pour répondre seuls à leurs besoins.

«La récurrence des recours à la DPJ au sein de cette population indique que les systèmes de protection de la jeunesse agissent comme des portes tournantes pour ces jeunes en raison de leur incapacité à répondre à l'oppression et à la discrimination auxquelles ces familles sont confrontées», affirme Alicia Boatswain-Kyte.

Dans une [lettre ouverte publiée le 2 décembre dernier](#), elle écrivait d'ailleurs que «l'État seul n'est pas capable d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants. [...] Quant à l'uniformisation et à la centralisation, ont-elles jamais été une bonne chose pour les populations marginalisées?»

C'est pourquoi Mme Boatswain-Kyte estime qu'il faut un changement radical axé sur l'élaboration et la mise en place de stratégies communautaires qui appuieront davantage les familles concernées. «Les Noirs sont surreprésentés dans les cas de protection de la jeunesse, mais ils sont sous-représentés dans les mesures de prévention ainsi que dans les CLSC, où les services sont plus formels et moins adaptés aux familles noires, conclut-elle. Il faut donner plus de pouvoir et de ressources aux communautés et aux groupes communautaires afin qu'ils travaillent en coopération avec la DPJ pour améliorer et adapter les services.»

source: UdeM nouvelles